



UN LIEU D'EXCEPTION POUR VOTRE MARIAGE

Le Moulin d'Altewies





Bienvenue au Moulin d'Altwies

Le Moulin d'Altwies, niché dans un cadre naturel et authentique, vous accueille pour célébrer votre mariage dans un lieu chargé d'histoire et de charme.

Depuis plus de 20 ans, des événements uniques prennent vie sur ce site d'exception, loin de l'agitation des villes — l'endroit parfait pour créer des souvenirs inoubliables.

Construit en 1769, le Moulin vous ouvre ses portes : une large terrasse pour votre vin d'honneur, un rez-de-chaussée au cachet atypique, et des salles de banquet chaleureuses pour un dîner élégant.

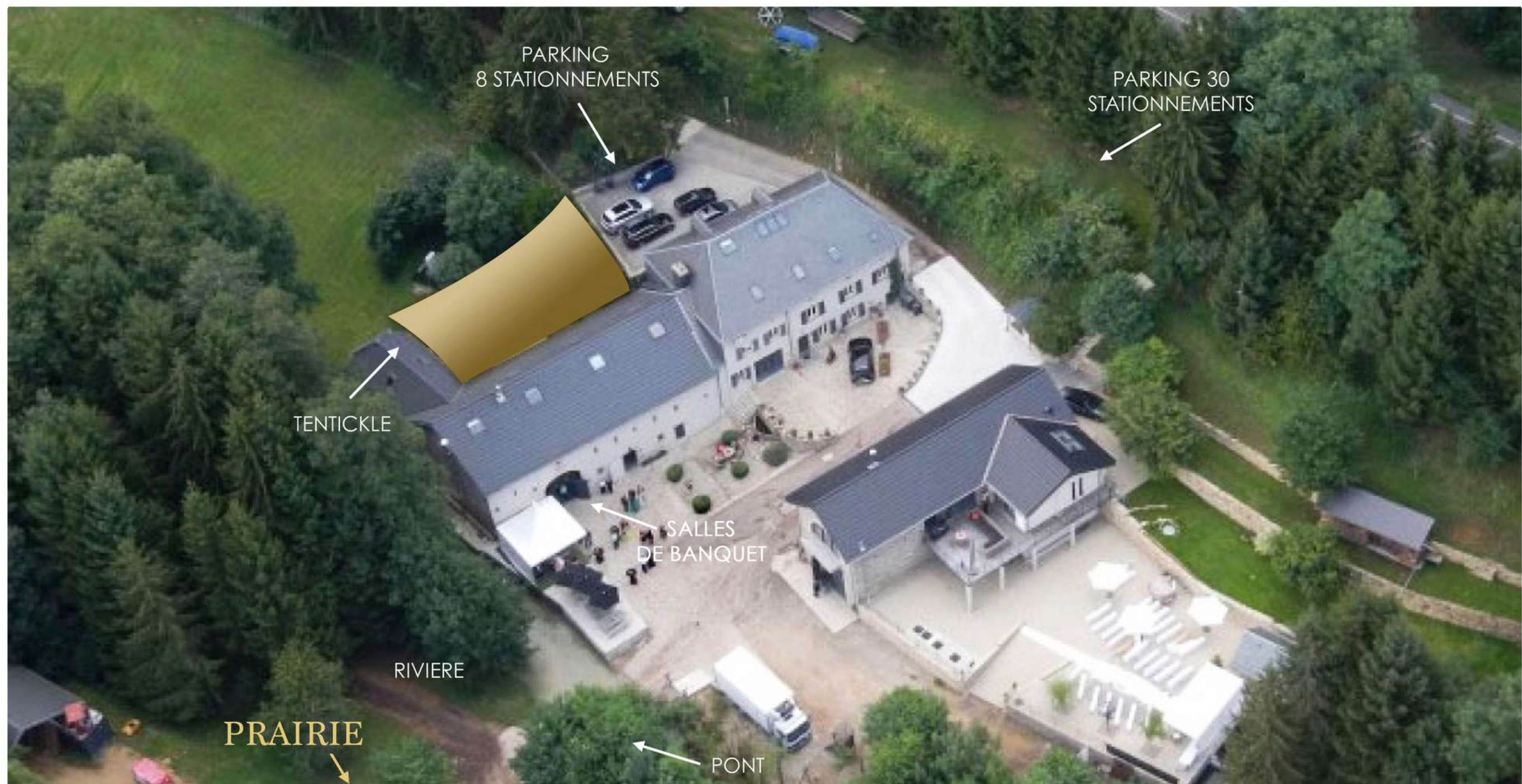
Chaque détail est pensé pour faire de votre journée un moment exceptionnel : décor raffiné, service soigné et ambiance conviviale.

Vous souhaitez un accompagnement sur mesure pour l'organisation de votre mariage ?

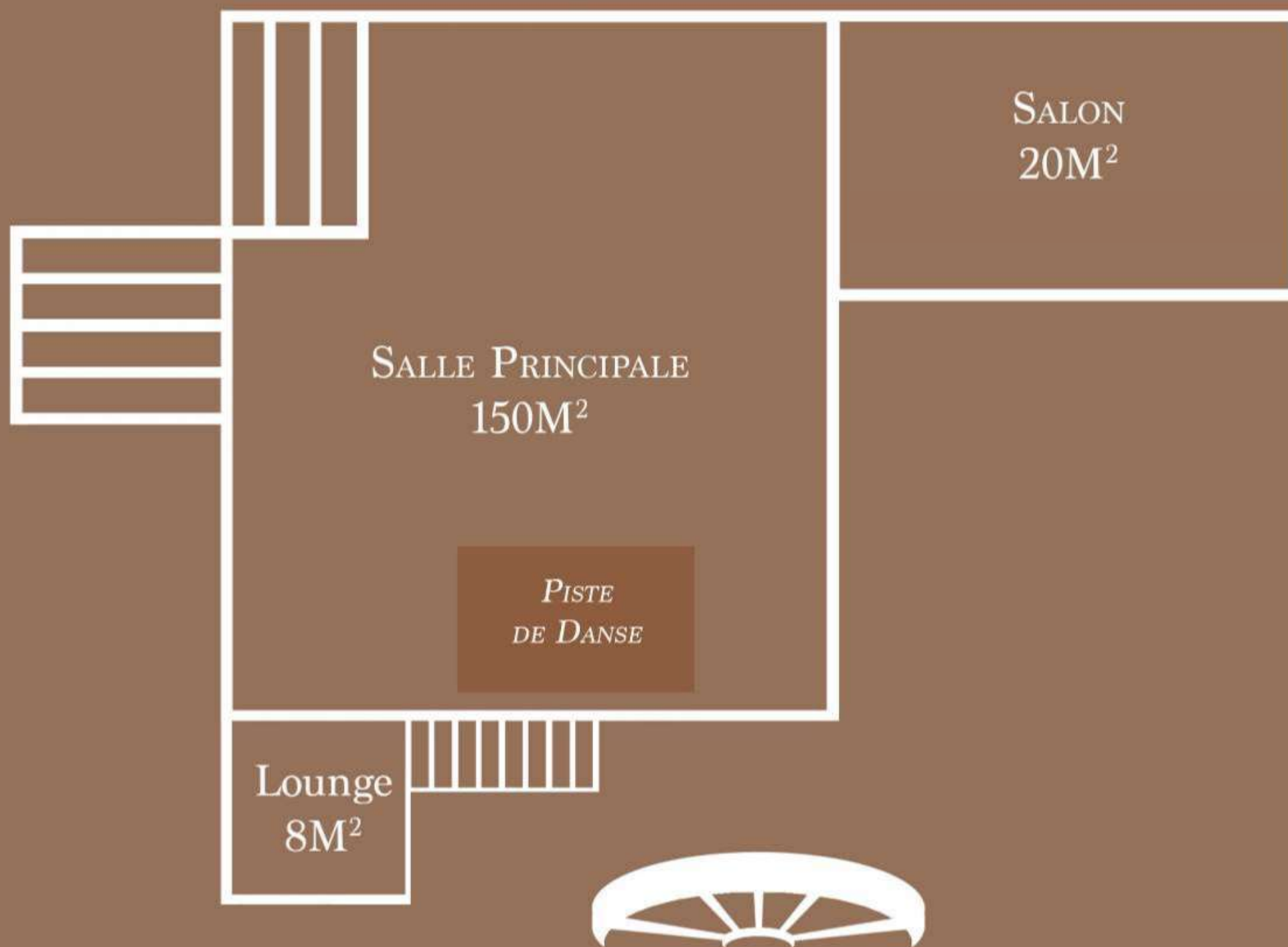
Menu, boissons, animations, décoration ou art de la table : notre équipe, en collaboration avec l'agence événementielle New Spirit, met son savoir-faire à votre service pour créer un événement à votre image — magique et unique.



PLAN DU DOMAINE



PLAN DU DOMAINE | 1^{ER} ETAGE



PRAIRIE



PRAIRIE





CAPACITE DES ESPACES



De la salle de banquet au bar avec coin cheminée, en passant par le salon lounge avec vue sur l'authentique roue du Moulin, tout est à votre disposition pour accueillir vos invités.



SALLE PRINCIPALE



Avec ses 150m², la salle principale, en pierres apparentes, apporte charme et authenticité à votre événement.



100 pax + piste de danse



120 pax sans piste de danse



130 pax + piste de danse



140 pax sans piste de danse

MOBILIER COMPRIS : Tables rondes x9 - Ø 180 cm | Tables rectangulaires x20 - L = 180 x l = 80cm | 90 chaises velours rouges

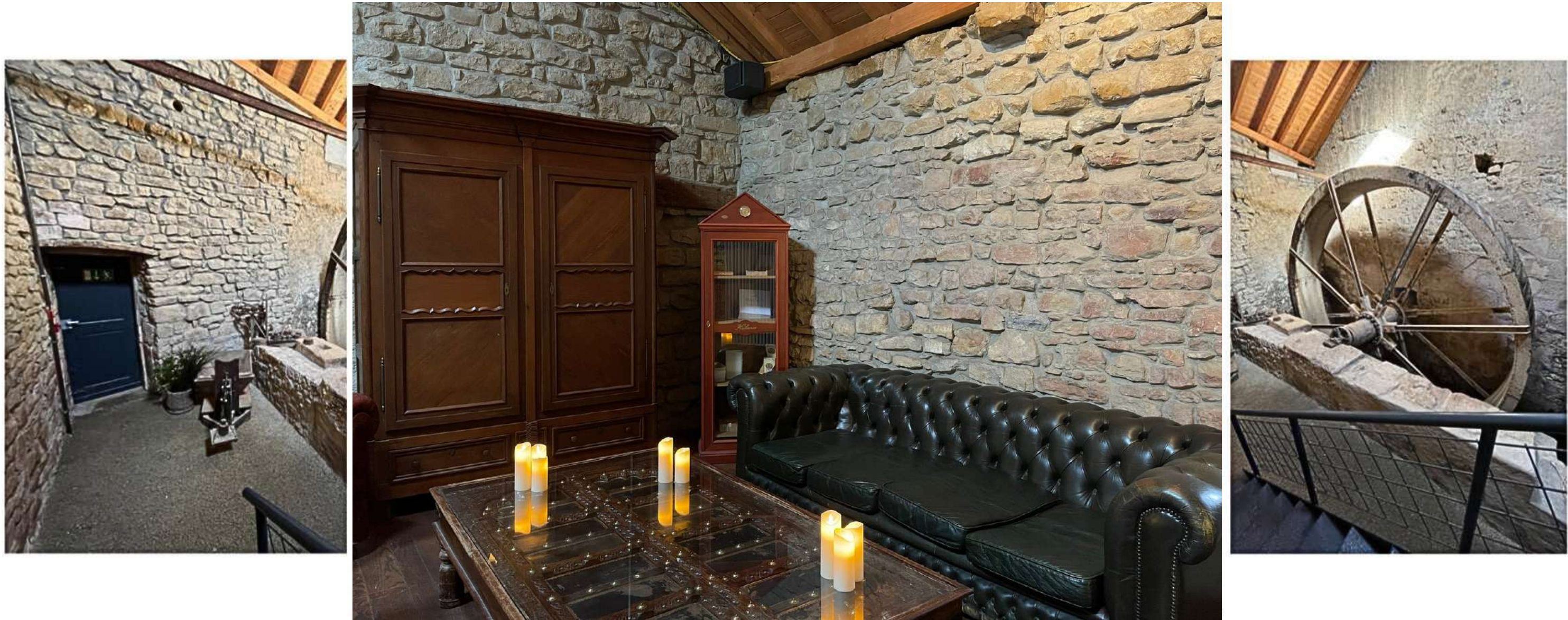


PETIT SALON



L'emplacement idéal pour installer les buffets du traiteur, un corner photobooth ou encore un espace réservé aux enfants, notre équipe fera en sorte de satisfaire vos besoins.

ESPACE LOUNGE



Notre espace lounge avec vue sur la roue du Moulin, pour prendre un digestif, par exemple.
Au Moulin d'Altwies, chaque espace a son utilité et saura être optimisé.

TENTICKLE LOUNGE



Le Tentickle Lounge est accessible directement depuis le bar au rez-de-chaussée. De ce fait, il est possible, en louant cet espace, de permettre à vos invités de profiter de la terrasse, du bar ainsi que du Tentickle Lounge en toute liberté. Le Tentickle Lounge, fermé et chauffé, peut accueillir jusqu'à 60 personnes assises et est l'endroit idéal pour apporter une petite touche originale à votre événement. Si vous n'en avez pas l'utilité, cet espace peut être mis à disposition en tant qu'office traiteur.

MARIAGE & CÉRÉMONIE



Le Moulin, l'endroit idéal pour fêter votre mariage avec votre famille et vos amis. Un vrai lieu d'exception pour votre événement...
Nous vous accompagnons dans la préparation et le déroulement de votre mariage.
Notre but, répondre à tous vos désirs, selon vos goûts et au gré de vos envies.











LOCATION DU MOULIN

Y compris le rez-de-chaussée (bar, cuisine, vestiaire, WC, Tentickle) + Salle 1ère étage (salle principale, petit salon, salle de la roue)

TARIF UNIQUE 3 850€ HT

CE TARIF HTVA INCLUS :

- Location de 9h00 à 01h00
- Mobilier jusqu'à 90 personnes : au choix tables rondes ou rectangulaires
 - 90 chaises velours rouges
 - Table mange-debout x10
 - Piste de danse (5x4m)
- Parking Moulin (35 places)

LOCATION DU TENTICKLE LOUNGE

Y compris le rez-de-chaussée (bar, cuisine, vestiaire, WC, Tentickle)

Pour des événements jusqu'à 60 personnes

TARIF UNIQUE 3 200€ HT

CE TARIF HTVA INCLUS :

- Location de 9h00 à 01h00
- Mobilier : mélange de tables rectangulaires et carrées avec bancs + fauteuils
 - Table mange-debout x10
 - Piste de danse (5x4m)
- Parking Moulin (35 places)
 - Wifi



LOCATION DE MATERIEL



NAPPE ECRU

18 € HT l'unité



SERVIETTE ECRU

1.75 € HT l'unité



**HOUSSE DE CHAISE
ECRU**

10 € HT l'unité



PROJECTION MURALE

150€ HT



**BOUGIES
TERRACOTTA**

6€ HT l'unité



LOCATION DU MOULIN

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	PRIX EN EUROS HTVA
Nettoyage	280,00€
Parking boy à votre arrivée Obligatoire - Forfait 3 heures	100,00€
Frais de nettoyage supplémentaire Selon l'état de la salle après l'événement	100,00€
Frais de gestion et d'organisation Pour l'agence organisatrice New Spirit	600,00€
Caution Dédit sur la facture du solde	500,00€
Agent de sécurité Obligatoire de 00h à 04h	400,00€
Autorisation de nuit blanche pour prolonger l'événement de 01h à 03h du matin	150,00€

Forfait boissons apéritifs : 2h d'apéritif : 10€ par personne

Forfait apéritif bière et softs 2h : 10€ par personne

Forfait boissons softs et bière pendant la soirée jusqu'à 1h : 22.50€ HT/ PERS

Bière et softs : obligatoire via New Spirit ou le Moulin

Crémant et vins : obligatoire via le traiteur ou le client

Si la livraison du crémant et des vins est faite avant le jour J, un frais de stockage de 100€ HT est facturé

Conditions spécifiques :

Si la nuit blanche est autorisée, de 01h à 03h décompte selon consommation

Au-delà de 1h00, prix à la bouteille sur facture finale pour les softs

Bière facturée au verre

Les nouveaux futs de bière qui seront percés feront l'objet d'une facturation complète



NOS TRAITEURS

Porteur de valeurs authentiques et gourmandes depuis des années au Luxembourg et aux alentours, notre lieu événementiel Le Moulin d'Altwies, veille à offrir une gamme de solutions, conseils et de services sur-mesure. En fonction de vos critères, de vos contraintes et tout simplement de vos besoins, nos équipes s'assurent de prendre en charge l'organisation de votre mariage, clé en main.

Nous vous invitons ici à découvrir nos **4 TRAITEURS PARTENAIRES** :

Droit de fourchette traiteur externe : 20,00Eur/pers - sous réserve de validation du traiteur de la part du Moulin



Quality Homemade catering at its finest

Le Grillon
22, rue Principale
L - 6570 Osweiler

—○—
Contact :
M. Tom Weidert

—○—
+352 72 04 02
info@legrillon.lu
https://legrillon.lu

Marcotullio
6, rue Johny Flick
L - 1150 Luxembourg

—○—
Contact :
Mme Isabelle Luong

—○—
+352 661 783 437
isabelle@marcotullio.lu
www.marcotullio.lu

Julien Cliquet
22, rue de l'industrie
L - 8399 Windhof

—○—
Contact :
M. Julien Cliquet

—○—
+352 621 257 881
julien@juliencliquet.lu
www.juliencliquet.com

Peitry
18 route de Luxembourg
L- 6910 Roodt-sur-Syre

—○—
Contact :
M. Quentin Debailleux

—○—
+352 26 78 75 98
quentin.debailleux@peitry.lu
www.traiteur.peitry.lu





le Crillon
Traiteur





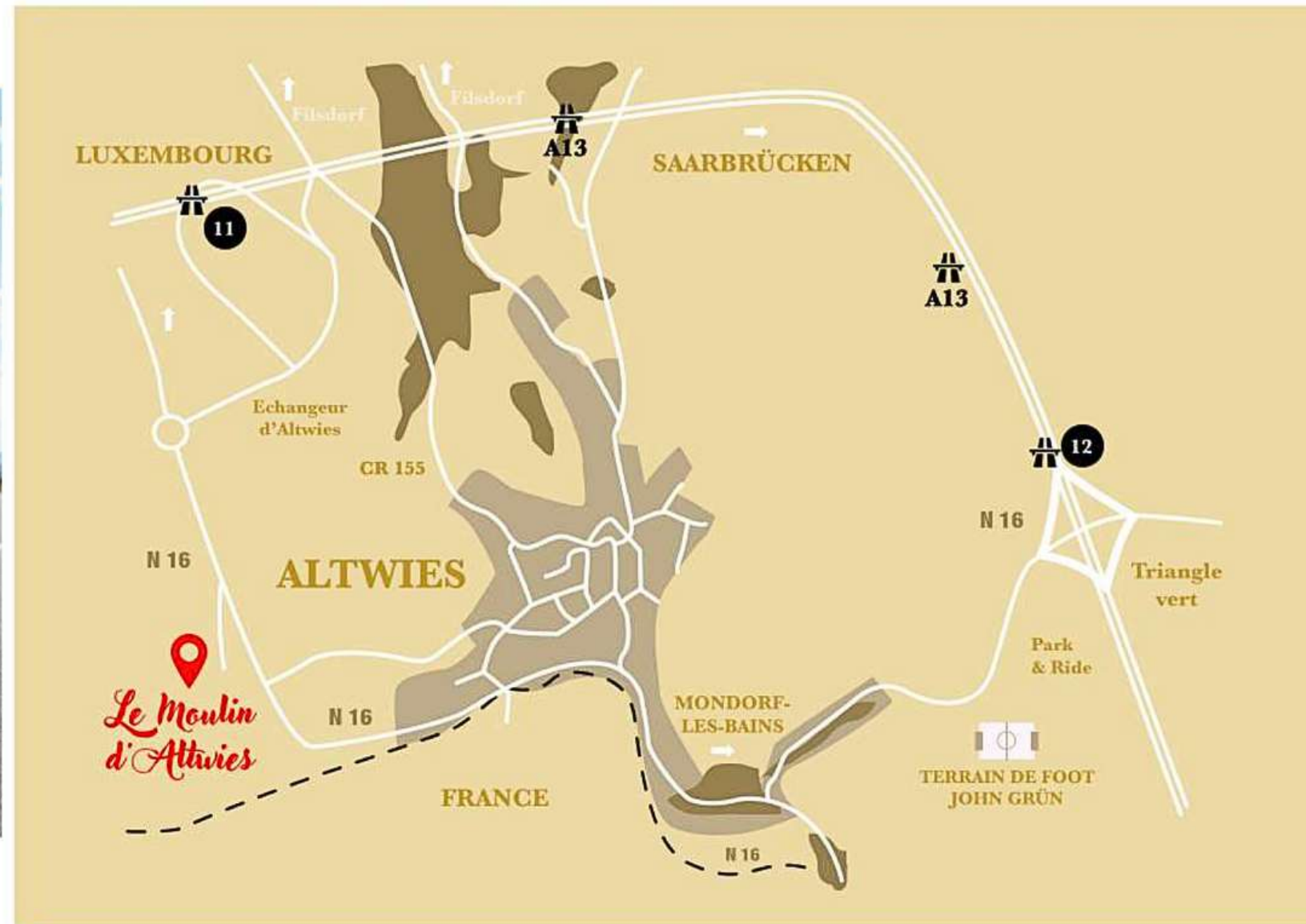
JULIEN *MC* CLIQUET
Art culinaire



PÉITRY
LE TRAITEUR

Quality Homemade catering at its finest

ACCÈS, NAVETTES & CHAMBRE(S) D'HÔTEL



Parking sur site (jusqu'à 30 voitures), parking boy obligatoire pendant 3h à votre arrivée. Au-delà, les navettes sont obligatoires.

Le Moulin, 1 Heinrichsmillen | L - 5670 Altwies | Tél : +352 40 62 71 | Pour nous trouver plus facilement insérer : Heinrichsmillen dans votre GPS



CONDITIONS GÉNÉRALES 1/4

Article 1.

Généralités : Sauf stipulations contraires, spécifiées par contrat, les prestations ou locations qui sont confiées à New Spirit Incentive & Events s.à.r.l – Le Moulin – Route de Luxembourg, L-5670, Altwies sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les conditions d'achat.

Article 2.

Contrat : Toute commande ferme donnera lieu à l'établissement d'un devis et d'une confirmation de commande, laquelle fixera les modalités de la prestation et toutes autres indications utiles au bon déroulement. La confirmation de commande ou le devis signé avec les conditions générales de vente constituent le contrat liant New Spirit au client dont l'identité est indiquée sur le devis et/ou la confirmation de commande. Ce contrat entrera en vigueur à la dernière date à laquelle l'ensemble de ces documents sera signé par le client et par New Spirit. New Spirit n'aura aucune obligation envers le client avant cette date.

Les engagements pris, pour le compte de New Spirit, par nos collaborateurs commerciaux, ne lient notre société que sous réserve de confirmation écrite entre le client et notre société. Un devis personnalisé est nécessaire pour chaque animation, location ou prestation, à ce titre, les renseignements portés sur nos plaquettes, catalogues ou tous autres documents n'engagent pas New Spirit. Se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux indications fournies dans ses documentations, sites internet etc...

Toute demande verbale sera assortie d'une option sur la prestation, option qui devra obligatoirement, pour être considérée comme réservation ferme, être confirmée par le renvoi d'un exemplaire de confirmation de commande, avec le cachet et signature du client, accompagné d'un acompte (conformément à l'article 6). Ce n'est qu'après réception de l'acompte que la réservation sera ferme et définitive.

Article 3.

Site sous vidéosurveillance : Le lieu-dit « Le Moulin d'Altwies » est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, adressez-vous au gérant de la société New Spirit, auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 4.

Les prix : Ils sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre, les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Le tarif de location de la salle est inclus de 09 heures à 01 heures du matin.

Au-delà, un supplément sera facturé pour la présence du responsable de salle (50€ HT/heure supplémentaire – les heures sont comptabilisées tant que le responsable de salle est dans l'obligation de rester et jusqu'à ce que ce dernier ferme le Moulin d'Altwies). Les boissons seront facturées à la consommation après 03h du matin. Toute prolongation de l'événement à partir de 01h et jusqu'à 03h du matin nécessite une demande préalable de nuit blanche, et la présence d'un agent de sécurité est obligatoire à partir de 00h.

Article 5.

Les traiteurs : New Spirit travaille exclusivement avec ses traiteurs partenaires (Le Grillon, Marcotullio, Péitry, Julien Cliquet). Pour toute demande de traiteur externe, New Spirit se réserve le droit d'accepter ou non le traiteur. Si acceptation, des droits de fourchette sont applicables (20€ht/personne) et un rendez-vous avec le traiteur en question sera imposé.

Article 6.

Modalités de règlement : Le règlement s'effectue exclusivement en euros par virement bancaire sur l'un des 3 comptes figurant sur la facture.

Pour les résidents luxembourgeois, le règlement des services est échelonné comme suit :

- Premier acompte correspondant au prix de la location seule du Moulin sur présentation de la facture à la signature du contrat de location + 500€ de caution.
- Solde du montant total sur présentation de la facture à la conclusion de l'événement.

Le client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat (heures supplémentaires, consommations supplémentaires, frais occasionnés par des dégâts résultant de l'action du client...) encourues par lui ou par ses invités. Pour toutes dégradations occasionnées sur le matériel, à la fin de la prestation, en cas de surcoût, New Spirit calculera le prix effectivement dû et enverra une facture mise à jour au client mentionnant ce prix.



CONDITIONS GÉNÉRALES 2/4

Pour les résidents non luxembourgeois, le règlement est effectué comme suit :

- Premier acompte correspondant au prix de la location seule du Moulin sur présentation de la facture à la signature du contrat de location + 500€ de caution.
- Versement de la totalité du reste de la somme sur présentation de la facture 7 jours avant l'événement.
- Solde sur facture en cas de supplément lors de l'événement.

A défaut de versement du premier acompte ou de l'acompte unique, New Spirit ne peut plus garantir la disponibilité des intervenants (puisque New Spirit effectue des réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte) avec lesquels le devis a été chiffré. Toutefois le client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement (article 6) et les conditions d'annulation (articles 7).

Pour tout retard de paiement, et après mise en demeure par lettre recommandée, le montant de la facture sera majoré d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % de la somme impayée TTC.

Article 7.

Annulation : New Spirit se réserve le droit d'annuler une prestation et mettre un terme au contrat en cas de force majeure (accident, incendie, intempéries, grèves, émeutes, situation de crise...). Dans ce cas, l'acompte déjà versé reste acquis et n'est pas restitué.

Si l'événement est annulé pour des raisons gouvernementales, le report de la date sera d'abord proposé endéans la même année. Si cette option ne convient pas, le remboursement de l'acompte sera effectué en déduisant les frais de gestion de 500€ HTVA.

Le client qui souhaiterait annuler son événement au Moulin devra payer les frais d'annulation suivants :

- 500€ HTVA de frais de gestion si annulation de la réservation après le paiement de la facture d'acompte.
- 30 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 3 mois avant la date de l'événement.
- 50% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 2 mois avant la date de l'événement.
- 75 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 1 mois avant la date de l'événement.
- 100 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 10 jours avant la date de l'événement.

Pour toute manifestation se déroulant pendant la haute saison, soit entre le 15 mai et le 1er octobre, si le client décide d'annuler son événement, les conditions seront les suivantes :

- L'acompte versé ne pourra pas être remboursé étant donné la haute saison
- 30 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 5 mois avant la date de l'événement.
- 50% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 2 mois avant la date de l'événement.
- 75 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 1 mois avant la date de l'événement
- 100 % du montant total HTVA si annulation de la réservation à 10 jours avant la date de l'événement

Si le client souhaite reporter la date de son événement, New Spirit fera parvenir un avenant au contrat afin de modifier les dates. L'acompte déjà versé ne pourra être remboursé et servira pour réserver la nouvelle date. Les frais de gestion pour la nouvelle manifestation s'élèveront à 500€ht. Si par la suite, le client décide d'annuler la manifestation, pour quelques motifs que ce soit, les termes de l'article 7 des conditions générales du contrat de location signé sont applicables.

Article 8.

Restrictions : Toute animation de type feu d'artifice, pétards, lâcher de lanterne ou lâcher de ballons est totalement interdite au Moulin d'Altwies.

Il est également interdit d'utiliser des feux de bengale et des bougies fontaines dans la salle. Ces dernières sont autorisées uniquement sur le gâteau. De plus les machines à brouillard ne peuvent être utilisées, cela risque de déclencher les capteurs situés au plafond et activer l'alarme et le système de désenfumage. Les fumées lourdes sont quant à elles autorisées.

L'utilisation de confettis est interdite dans la salle comme à l'extérieur. En cas d'utilisation, la caution ne sera pas restituée.

Le Moulin et ses extérieurs doivent être restitués dans l'état dans lequel ils ont été loués. Il est donc interdit de jeter des déchets, mégots de cigarettes ou n'importe quel objet qui serait susceptible de polluer, hormis dans les réceptacles qui leur sont réservés.

La location inclut uniquement les salles du Moulin, la terrasse ainsi que la prairie lors de la cérémonie et seulement si cela est prévu dans le devis signé. Le restant du domaine du Moulin n'est accessible ni aux locataires, ni à leurs invités et à leurs prestataires. De plus, les véhicules se trouvant sur site ne peuvent pas être utilisés.

Les issues de secours et les extincteurs doivent être facilement accessibles de même que les voies dégagées pour laisser circuler les véhicules de secours en cas de besoin.

La musique à l'extérieur est tolérée jusqu'à 22 heures au maximum.



CONDITIONS GÉNÉRALES 3/4

Le niveau sonore maximum émis par la musique ne peut dépasser 90dB(A) selon le règlement Grand-Ducal du 16 novembre 1978 pour l'intérieur et l'extérieur du Moulin.

Les chiens sont tolérés sur site, sur demande, mais sont interdits au 1^{er} étage du Moulin. Merci de ramasser leurs déjections.

Les prestataires externes ne sont pas autorisés à se garer sur le parking supérieur sauf si une autorisation de la part de l'équipe de New Spirit a été donnée en amont et pour la livraison et la reprise du matériel.

Article 9.

Visites et rendez-vous : Dans le cadre de l'organisation de votre mariage, vous avez la possibilité de venir visiter le lieu et d'effectuer des rendez-vous sur place. Deux rendez-vous sont inclus dans le tarif après la signature du contrat et devront automatiquement être réalisés pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit : 9h30 – 12h30 // 13h30 – 17h.

Les visites et rendez-vous le samedi sont possibles que sur demande.
Un supplément de 45€/heure sera facturé pour les rendez-vous supplémentaires.

Article 10.

Droit à l'image : Lors des événements organisés par New Spirit, au Moulin ou dans un autre lieu, l'agence se réserve le droit d'effectuer des photos et vidéos destinées à une communication interne et externe. Sans refus explicite, le client autorise l'utilisation et la reproduction d'images sur les photographies et vidéos prises lors de l'événement par New Spirit.

Etant énoncés les objectifs et les supports : Illustrer des actions de communication, site internet, animation multimédia, édition papier, presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans indemnité ni limite de temps. Les prises de vues effectuées concernent l'ensemble des personnes présentes à cet événement, le choix des personnes se retrouvant sur les images est totalement fortuit.

Article 11.

Dommages/responsabilités : Pour toute manifestation en dehors du Moulin d'Altwies, le client doit s'assurer que les installations électriques, les locaux, les espaces intérieurs et extérieurs sont conformes à la réglementation en vigueur ou ont obtenu les autorisations légales d'utilisation à la date de la manifestation.

Le contrat de location ne prévoit pas d'assurance casse sur le mobilier, les meubles et le matériel se situant sur l'entièreté du Domaine, que ce soit à l'intérieur ou bien à l'extérieur et sur la terrasse. Tout dommage est à la charge du client.

Les dégâts constatés sur le matériel de New Spirit suite à un non-respect par le client de ces réglementations et autorisations sont à la charge du client. Le client est tenu, lors de la réservation de la prestation de prévenir New Spirit des diverses contraintes techniques liées au lieu de la manifestation (accès véhicule, point d'eau, escaliers...) pour la prise en compte de tous ces éléments lors de l'établissement du formulaire d'acceptation.

Lorsque le client s'engage par contrat à mettre à disposition du personnel lors de sa manifestation pour le montage, la surveillance et le démontage des matériels de New Spirit, il doit veiller à ce que ces engagements contractuels soient tenus.

Dans le cas contraire New Spirit se réserve le droit de majorer le montant de sa prestation. Lors de location de matériel seul, le client se verra remettre des préconisations d'emploi des matériels et devra signer un document attestant de sa prise de connaissance de ces documents, l'engageant également à respecter la réglementation en vigueur quant à l'utilisation de ces matériels, déchargeant ainsi de toutes responsabilités New Spirit.

Le client s'engage à régler les frais de réparation et/ou rachat du matériel endommagé lors de l'événement (par exemple, 115€ht pour une housse de chaise).

Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois. En cas de contestation sur son interprétation ou son exécution, les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents. Cette attribution de compétence s'applique également en matière de référé.



CONDITIONS GÉNÉRALES 4/4

En cas d'incident incombant à New Spirit et perturbant le déroulement technique de la manifestation, le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation la responsabilité éventuelle de New Spirit, à raison de l'exécution des obligations nées du présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client pour la prestation fournie.

Les frais de réparation et de remplacement pour le mobilier, les matériaux, les véhicules ou d'autres objets qui ont été endommagés au cours d'un événement par le client lui seront facturés par New Spirit.

Les frais de remise en état résultant des dommages causés par le client en sa qualité d'organisateur ou par des personnes participant à sa manifestation aux matériels installés par New Spirit, seront à la charge du client. Tout client utilisant le matériel New Spirit devra être couvert par son assurance personnelle. New Spirit se décharge de toute responsabilité et ne sera pas tenu pour responsable en cas d'accident ou de dégradation de matériel.

Les dégâts constatés sur le matériel de New Spirit suite à un non-respect par le client de ces réglementations et autorisations sont à la charge du client.

Le client est tenu, lors de la réservation de la prestation de prévenir New Spirit des diverses contraintes techniques liées au lieu de la manifestation (accès véhicule, point d'eau, escaliers...) pour la prise en compte de tous ces éléments lors de l'établissement du formulaire d'acceptation.

Lorsque le client s'engage par contrat à mettre à disposition du personnel lors de sa manifestation pour le montage, la surveillance et le démontage des matériels de New Spirit, il doit veiller à ce que ces engagements contractuels soient tenus. Dans le cas contraire New Spirit se réserve le droit de majorer le montant de sa prestation. Lors de la location de matériel seul, le client se verra remettre des préconisations d'emploi des matériels et devra signer un document attestant de sa prise de connaissance de ces documents, l'engageant également à respecter la réglementation en vigueur quant à l'utilisation de ces matériels, déchargeant ainsi de toutes responsabilités New Spirit.

Article 12.

Hygiène alimentaire : s'il le souhaite, le client pourra récupérer les éventuels produits alimentaires restants s'il en a fait la demande aux traiteurs avant le début de la prestation. Dans le cas contraire, et dans le but de respecter les normes d'hygiène alimentaire, les produits qui ont été réchauffés ou qui auront subi une rupture de la chaîne du froid, seront jetés.

New Spirit se dégage donc de toute responsabilité dans le cas où le client souhaiterait tout de même conserver les produits restants. De ce fait, une fiche de décharge sera remise au client et à signer par ce dernier. Les contenants sont à apporter par vos soins.

Article 13.

Assurances : New Spirit déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel.

Article 14.

Droits applicables : Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois. En cas de contestation sur son interprétation ou son exécution, les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents. Cette attribution de compétence s'applique également en matière de référé.

Article 15.

Modification des conditions générales : New Spirit s'accorde le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. Les nouveaux articles seront applicables à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à leur mise en place.

Le Moulin d'Altwies

1, Heinrichsmillen
L - 5670 ALTWIES

T : +352 40 62 71
info@newspirit.lu

www.lemoulin.lu

